



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3112 — Mercredi 4 Juin 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE COTATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE
KARTHAGO AIRLINES 2

ASSEMBLEES GENERALES

AMEN PROJECT SICAF 2

SOCIETE MAGASIN GENERAL 2

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE
NABEUL - SRTGN - 3

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA –SOPAT SA- 3

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX » 3

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR
PIPELINES - SOTRAPIL - 4

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BANQUE DE L'HABITAT 4

TUNISIE LEASING 4

ADJUDICATION DE BTA

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTA DU 3/06/ 2008 5

COURBE DES TAUX

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS : AMEN PROJECT SICAF

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONOLIDES : LE GROUPE BANQUE
NATIONALE AGRICOLE-BNA-

ANNEXE III

OFFRE PUBLIQUE DE ETRAIT – OPR - SUR LES ACTIONS DE
LA SOCIETE KARTHAGO AIRLINES

COMMUNIQUE DU CMF

Le CMF informe le public que suite à la décision de recevabilité de l'Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la société Karthago Airlines, la cotation des dits titres de la société sera reprise à compter du **lundi 9 juin 2008**, date d'ouverture de l'OPR.

2008 - AC - 21

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AMEN PROJECT SICAF

Siège Social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis -

La Société Amen Project Sicafe porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 5 juin 2008 à 11H**, au siège de la société , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- 3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2007 ;
- 4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2007 ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2007 ;
- 6- Fixation des jetons de présence ;
- 7- Questions diverses.

2008 - AS - 544

— *** —

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France - 1000 Tunis -

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 17 juin 2008 à 10H**, à l'hôtel AFRICA, 50, avenue Habib Bourguiba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2007.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2007.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2007.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2007.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2007.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2007
- Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2007.
- Ratification des opérations effectuées en 2007 entre la société mère " Société Magasin Général" et ses filiales " Société Centrale Magasin Général " et " Société Immobilière Magasin Général"
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2007.
- Autorisation du Conseil d'Administration à effectuer des opérations d'achat et de revente des actions propres de la société.
- Franchissements des seuils
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2008 - AS - 545

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

**SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU
GOVERNORAT DE NABEUL - SRTGN -**

Siège Social : 144, Avenue Habib Thameur - 8 000 NABEUL-

La Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 24 juin 2008 à 10H**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Questions diverses.

2008 - AS - 513

— *** —

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
- SOPAT -**

Siège social : Avenue de 23 janvier - BP 19 - 5080 Téboulba -

La Société de Production Agricole Téboulba -SOPAT- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **lundi 09 juin 2008 à 10H00**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal, 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation des réserves et distribution d'actions gratuites ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Questions diverses.

2008 - AS - 515

— *** —

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
- SITEX -**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

La Société Industrielle des Textiles -SITEX- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **jeudi 26 juin 2008**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise «IACE», à la Maison de l'Entreprise, avenue principale, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- En Assemblée Générale Ordinaire, à 9h00 :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2007 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2008 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2008.

- En Assemblée Générale Extraordinaire, à 11h00 :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Révision et mise en conformité des statuts de la société avec la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 telle que modifiée par les textes subséquents, avec dissociation des fonctions du président du conseil et du directeur général.
- Pouvoirs pour les formalités.

2008 - AS - 516

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE DE TRANSPORT DES
HYDROCARBURES PAR PIPELINES
- SOTRAPIL -**

Siège social : Boulevard de la terre, centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **vendredi 13 juin 2008**, à partir de 10h, à l'hôtel " Barcelo Carthage Thalasso", à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Examen du rapport d'activité du conseil d'administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007,
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2007,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2007,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2007,
6. Renouvellement des mandats de deux (2) administrateurs et nomination de deux (2) nouveaux administrateurs,
7. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2007,
- 8 Délégation du pouvoir au conseil d'administration pour la fixation du montant de rémunération des membres du comité permanent d'audit ,
9. Autorisation au conseil d'administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite de trente millions de dinars (30.000.000,000 dinars).

*** En Assemblée Générale Extraordinaire :**

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire,
- 2- Augmentation du capital social de la société

2008 - AS - 536

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 21, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis -

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 mai 2008, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2007 à partir du **04 juin 2008**, à raison de :

- **0,600 DT** par action ancienne.
- **0,300 DT** par action nouvelle gratuite et/ ou souscrite.

2008 - AS - 546

— *** —

TUNISIE LEASING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray,
- 1082 Tunis Mahrajène-

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mai 2008, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2007 à partir du **12 juin 2008**, à raison de **0,750 DT** par action soit 15 % de la valeur nominale.

2008 - AS - 547

AVIS

**RÉSULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTA
DU 3/06/ 2008**

Le Trésor annonce que, suite à l'adjudication des Bons du Trésor Assimilables du 3 juin 2008, un montant de 80,00 MD a été retenu dans les conditions ci-après :

Ligne BTA	Montant en MD	Prix plus haut	Prix limite	Pourcentage du Prix limite	Prix moyen pondéré	Taux moyen pondéré
BTA 6,1 %						
Octobre 2013	60,00	99,90%	99,70%	100%	99,80%	6,136
BTA 6,75%						
Juillet 2017	20,00	100,10%	100%	100%	100,048%	6,740%

2008 - AC - 22

COURBE DES TAUX DU 04 JUIN 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,293%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,295%	1 000,239
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,302%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,319%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,340%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,354%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,382%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,417%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,431%	1 007,491
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,629%	1 019,008
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,979%	1 000,254
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,265%		992,126
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,344%	1 054,717
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,381%	1 091,640
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,473%	1 027,080
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,734%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,851%		992,858
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		982,156

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 03/06/2008	LIQUIDATIVE du 04/06/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	122,961	122,973	1,930	1,59%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	101,324	101,334	*** 1,660	1,60%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	100,048	100,058	*** 1,626	1,59%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	102,488	102,499	*** 1,781	1,70%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	101,885	101,898	*** 2,004	1,92%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,174	102,186	*** 2,034	1,94%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	100,786	100,798	*** 1,836	1,78%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	100,654	100,666	*** 1,807	1,75%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	103,703	103,715	*** 1,816	1,71%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	102,470	102,482	*** 1,895	1,81%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	105,366	105,379	*** 1,962	1,82%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	101,429	101,441	*** 1,909	1,83%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	100,913	100,925	*** 1,863	1,79%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	103,657	103,669	*** 1,864	1,76%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	102,028	102,040	*** 1,890	1,81%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	103,508	103,520	*** 1,857	1,75%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	103,806	103,818	*** 1,836	1,73%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	101,955	101,965	*** 1,741	1,67%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	102,805	102,817	*** 1,879	1,79%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	101,938	101,951	*** 1,944	1,81%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	100,296	100,309	*** 2,116	2,03%
FINA O SICAV	FINACORP	-	101,318	101,330	1,330	1,33%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	10,574	1,118	0,016	1,45%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,173	10,575	0,176	1,69%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	100,786	10,174	*** 0,178	1,71%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	100,768	100,796	0,796	0,80%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,542	40,546	0,684	1,72%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,476	29,480	0,547	1,89%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	78,790	79,053	*** 5,860	7,92%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	96,878	96,986	*** 13,938	16,47%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	985,087	987,089	*** 133,473	15,34%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	69,214	69,304	*** 6,550	10,14%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,947	101,009	*** 2,492	2,42%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,873	59,082	*** 4,324	7,71%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,611	45,722	*** -0,093	-0,20%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	52,095	52,199	*** 5,144	10,61%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,916	94,964	*** 3,872	4,13%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,802	94,869	*** 7,483	8,40%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	12,857	12,866	*** 0,537	4,23%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	75,643	75,687	*** 8,452	12,46%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	183,371	183,420	*** 18,033	10,66%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	112,639	112,722	*** 3,162	2,78%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 366,436	1 367,755	*** 172,211	14,15%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 601,932	1 612,641	147,486	10,07%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 139,960	138,878	*** 8,733	6,59%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 135,004	134,393	*** 8,744	6,77%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 119,741	119,543	*** 5,932	5,00%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,579	1,591	0,195	13,97%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,380	1,388	0,093	7,18%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 934,688	8 896,092	*** 153,534	1,73%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	10,802	10,810	*** 0,551	5,20%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,507	11,520	*** 1,102	10,32%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	12,652	12,692	*** 1,969	18,09%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,018	12,004	*** 1,771	16,80%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 100,662	101,465	*** 3,878	3,87%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 107,133	107,574	6,844	6,79%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 105,784	106,142	5,261	5,22%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,385	13,381	2,806	26,53%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 039,188	1 042,387	23,366	2,29%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 326,774	5 331,530	331,530	6,63%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 101,487	101,216	1,216	1,22%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 101,805	101,083	1,083	1,08%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 037,401	1 028,847	28,847	2,88%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	101,621	101,714	1,714	1,71%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	498,629	-	-	-

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN PROJECT SICAF

Siège social : Immeuble Amen Invest, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac-

La Société Amen Project Sicaf publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 5 juin 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Jelil BOURAOUI.

**BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2007 ET 2006
EN DINARS TUNISIENS**

	NOTE		
		31/12/2007	31/12/2006
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS	-		
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.1	10 223 656,358	11 470 156,358
PROVISIONS	4.2	-2 957 490,050	-2 957 490,050
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		7 266 166,308	8 512 666,308
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 266 166,308	8 512 666,308
ACTIFS COURANTS	-		
AUTRES ACTIFS COURANTS	4.3	103 651,060	38 350,537
		-1 593,243	-1 593,243
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	4.4	8 044 572,160	6 426 885,880
PROVISIONS		-750 000,000	-254 691,328
LIQUIDITES	4.5	177 193,783	18 284,533
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		7 573 823,760	6 227 236,379
TOTAL DES ACTIFS		14 839 990,068	14 739 902,687

Les chiffres 2006 ont été retraités (voir note 4.3)

**BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2007 ET 2006
EN DINARS TUNISIENS**

	NOTE		
		31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	-		
CAPITAL SOCIAL		9 000 000,000	15 000 000,000
RESERVES	4.6	378 911,511	637 118,513
RESULTATS REPORTEES	4.6	-820 473,101	52 475,563
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		8 558 438,410	15 689 594,076
RESULTAT NET	4.6	209 653,437	-1 131 155,666
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	4.6	8 768 091,847	14 558 438,410
PASSIFS	-		
PASSIFS COURANTS			
AUTRES PASSIFS COURANTS	4.7	6 071 898,221	181 464,277
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		6 071 898,221	181 464,277
TOTAL DES PASSIFS		6 071 898,221	181 464,277
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		14 839 990,068	14 739 902,687

Les chiffres 2006 ont été retraités (voir note 4.7)

**ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE 2007 ET 2006
EN DINARS TUNISIENS**

	NOTE	EXERCICE CLOS	
		31/12/2007	31/12/2006
Produits d'exploitation		995 813,729	1 131 329,511
<i>Revenus</i>		<i>995 813,729</i>	<i>1 131 329,511</i>
Dividendes	5.1	285 164,319	177 765,300
Intérêts	5.2	179 508,987	250 939,573
Plus values sur cessions d'actions	5.3	481 037,194	626 448,155
Plus values latentes sur actions	5.4	50 103,229	76 176,483
<i>Reprise sur provisions</i>		<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Charges d'exploitation		653 669,956	2 014 488,888
Moins values sur cessions d'actions	5.5	86,945	0,000
Moins values latentes sur actions		0,000	0,000
Dotation aux provisions	5.6	495 308,672	1 862 231,378
Commissions de gestion	5.7	47 200,300	49 560,300
Rémunération du PDG		40 000,000	40 000,000
Autres charges d'exploitation	5.8	71 074,039	62 697,210
RESULTAT D'EXPLOITATION		342 143,773	-883 159,377
Charges Financières Nettes		98,236	112,985
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		342 045,537	-883 272,362
Impôt sur les bénéfices	5.9	132 392,100	247 883,304
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		209 653,437	-1 131 155,666
RESULTAT NET		209 653,437	-1 131 155,666

**ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE 2007 ET 2006
EN DINARS TUNISIENS**

	NOTE	EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE	
		2007	2006
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Décaissements liés à l'exploitation		10 641 366,006	4 829 390,090
Sommes versées à titre d'impôt		286 319,392	169 554,514
Sommes versées à titre de commissions bancaires		110,036	112,985
Sommes versés à titre d'indemnité au PDG		31 219,992	31 219,992
Sommes versés à titre d'indemnité de gestion		82 246,600	56 168,400
Sommes versés à titre de jetons de présence		14 880,000	14 400,000
Sommes versées autres		4 623,138	3 067,448
Sommes versés à titre d'honoraires cac		8 477,488	9 125,540
Sommes versées au titre des acquisitions de titres		10 213 489,360	4 545 741,211
Sommes versées au titre des titres participatifs		0,000	0,000
Sommes versées au titre des portages		0,000	0,000
Sommes versées au titre des obligations		0,000	0,000
Sommes versées au titre des bons de trésor		0,000	0,000
Encaissements liés à l'exploitation		10 824 937,979	9 998 474,529
Sommes reçues au titre des ventes de titres		6 796 165,340	6 406 728,310
Sommes reçues au titre des dividendes		285 164,319	177 765,300
Sommes reçues au titre des portages		1 831 173,790	2 935 471,319
Sommes reçues au titre des obligations		1 820 279,746	445 600,000
Sommes reçues au titre des Titres participatifs		58 973,984	0,000
Sommes reçues au titre des bons de trésor		33 180,800	32 909,600
Flux de Trésorerie provenant de l'exploitation		183 571,973	5 169 084,439
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0,000	446 670,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0,000	0,000
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		0,000	-446 670,000

FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
Décassements réduction de capital		13 300,000	4 974 950,000
Décassements liés à des dividendes		0,000	1 440,000
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		-13 300,000	-4 976 390,000
VARIATION DE TRESORERIE		170 271,973	-253 975,561
Trésorerie au début de l'exercice		18 276,939	272 252,500
Trésorerie à la fin de l'exercice	6.1	188 548,912	18 276,939

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2007

1. Présentation de la société

La société Amen Project est une société d'investissement à capital fixe créée en 1993.

Son capital social est de 9.000.000 de Dinars.

Amen Project a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

2. Elaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés en Dinars Tunisiens sont élaborés conformément au système comptable des entreprises préconisé par la loi N°96-112 du 30 décembre 1996.

Les normes comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 sont respectées.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés conformément aux principes comptables admis par le système comptable tunisien.

- Les titres de participation sont les titres destinés à être détenus durablement par la société.

Ces titres sont comptabilisés à leurs coûts d'achat dans la limite de la partie libérée.

Les provisions pour dépréciation sont constatées au cas par cas en fonction du risque estimé. Les échéances à moins d'un an sont reclassées dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

- Les titres de placement et les autres actifs financiers sont les titres négociables ou ceux qui sont destinés à être cédés ainsi que les échéances à moins d'un an des immobilisations financières.

Les placements sont comptabilisés à la date de clôture conformément à la norme comptable N° 7 relative aux placements.

Selon cette méthode et à la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme.

Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus et moins values dégagées portées en résultat. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois qui précède la clôture de l'exercice.

Pour les autres placements à court terme, les moins values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus values ne sont pas constatées.

4. Notes sur le bilan

4.1 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2007, un solde brut de 10.223.656,358 Dinars contre un solde brut de 11.470.156,358 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Participations	7.749.656,358	7.749.656,358
Portages	850.000,000	1.496.500,000
Obligations	200.000,000	800.000,000
Bons de trésor assimilables	500.000,000	500.000,000
Titres participatifs	924.000,000	924.000,000
Total	10.223.656,358	11.470.156,358

Les participations

Les participations s'élèvent au 31 décembre 2007 au montant de 7.749.656,358 Dinars.

	31/12/2007	31/12/2006
Général Drinks	1.800.000,000	1.800.000,000
Amen Lease	2.757.156,358	2.757.156,358
Clinique El Amen	548.800,000	548.800,000
Société Nouvelle de Boissons	600.000,000	600.000,000
El Khir	400.000,000	400.000,000
El Kawaris	10.000,000	10.000,000
Tunisie Leasing	910.250,000	910.250,000
Tunisie Leasing NS	438.000,000	438.000,000
Meditrac	84.000,000	84.000,000
Clinique La Marsa	201.450,000	201.450,000
Total	7.749.656,358	7.749.656,358

Aucune variation n'a été constatée au niveau des titres de participations.

Les portages

Les portages s'élèvent au 31 décembre 2007 au montant de 850.000,000 Dinars contre 1.496.500,000 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Société Molka 1	200.000,000	400.000,000
Société Molka 2	300.000,000	400.000,000
STTK 1	120.000,000	180.000,000
STTK 2	150.000,000	200.000,000
Mouradi Mahdia	80.000,000	120.000,000
Tunisie Tape		196.500,000
Total	850.000,000	1.496.500,000

Les obligations

Les obligations s'élèvent au 31 décembre 2007 au montant de 200.000,000 Dinars contre 800.000,000 Dinars au 31 décembre 2006.

31 décembre

		31/12/2007	31/12/2006
Amen Lease	(1)		400.000,000
Etablissements Abdelmoula		200.000,000	400.000,000
Total		200.000,000	800.000,000

(1) En juin 2007, le capital restant dû de l'emprunt obligataire Amen Lease a été cédé.

Les Bons de Trésor assimilables

Amen Project a souscrit en 2003 à une émission de BTA sur 10 ans au taux de 8,25 % et ce pour un montant de 500.000,000 Dinars.

Les Titres participatifs

Amen Project a souscrit en 2005 à une émission de titres participatifs d'un montant de 924.000,000 Dinars.

Cette souscription a été réalisée aux conditions suivantes :

Montant: 924.000 dinars divisés en 9.240 titres participatifs de 100 dinars de nominal.

Durée : 7 ans

Remboursement : la totalité des titres participatifs seront remboursés au bout de la septième année.

Rémunération: Une partie fixe égale à 4% du nominal, soit 4,000 dinars par titre et une partie variable de 1% par an et par tranche de 1 million de bénéfice net et ce, à partir de la troisième année plafonnée à 3% par an.

4.2 Provisions sur immobilisations financières

Les provisions pour dépréciation de la valeur des titres de participations s'élèvent au 31 décembre 2007 et comme au 31 décembre 2006 au montant de 2.957.490,050 Dinars.

Ces provisions se détaillent comme suit :

		31/12/2007	31/12/2006
Amen Lease		2.757.156,358	2.757.156,358
El Khir		200.333,692	200.333,692
Total		2.957.490,050	2.957.490,050

4.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2007 un solde égal à 103.651,060 Dinars contre un solde égal à 38.350,537 Dinars au 31 décembre 2006.

Le solde au 31 décembre 2006 était de 229.872,955 Dinars. Il a été diminué de 191.522,418 Dinars et ce pour tenir compte de la compensation entre les actifs et passifs d'impôt (voir note 4.7).

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2007	31/12/2006
Etat et collectivités publiques	(1)	90.702,873	
Autres débiteurs	(2)	12.948,187	38.350,537
Total		103.651,060	38.350,537

(1) Le solde de la rubrique Etat et Collectivités publiques se traduit par un crédit d'impôt.

(2) Le solde représente essentiellement en 2007, le solde de compte ouvert auprès d'Amen Invest.

4.4 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente à la date du 31 décembre 2007 un solde de 8.044.572,160 Dinars contre un solde au 31 décembre 2006 de 6.426.885,880 Dinars.

		31/12/2007	31/12/2006
Actions		6.399.658,790	2.895.955,497
Portages		1.396.500,000	2.136.500,000
Obligations		213.030,137	1.358.719,863
Bons de trésor assimilables		19.890,411	20.116,438
Titres participatifs		15.492,822	15.594,082
Total		8.044.572,160	6.426.885,880

Actions

La valeur des actions s'élève au 31 décembre 2007 au montant de 6.399.658,790 Dinars contre 2.895.955,497 Dinars au 31 décembre 2006.

		31/12/2007	31/12/2006
Sicav		6.351.554,983	2.851.648,372
Tunisie Leasing		48.103,807	32.208,140
Tunisie Leasing NS			12.098,985
Total		6.399.658,790	2.895.955,497

Portages

La valeur des portages s'élève au 31 décembre 2007 au montant de 1.396.500,000 Dinars contre 2.136.500,000 Dinars au 31 décembre 2006.

		31/12/2007	31/12/2006
CDS 2		500.000,000	500.000,000
Flexoprint		250.000,000	250.000,000
Société d'investissements Hoteliers 3			200.000,000
Mouradi Mahdia		40.000,000	40.000,000
STTK 1		60.000,000	60.000,000
STTK 2		50.000,000	50.000,000
Molka 1		200.000,000	200.000,000
Molka 2		100.000,000	100.000,000
Mixal 1			200.000,000
Mixal 2			100.000,000

Randa		185.000,000
Tunisie Tape	196.500,000	251.500,000
Total	1.396.500,000	2.136.500,000

Des provisions pour dépréciation des titres détenus en portage ont été constatées au 31 décembre 2007, pour un montant total de 750.000,000 Dinars détaillé comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
CDS	500.000,000 Dinars.	244.908,699 Dinars.
FLEXOPRINT	250.000,000 Dinars.	9.782,629 Dinars.
TOTAL	750.000,000 Dinars	254.691,328 Dinars.

Obligations

Les obligations totalisent au 31 décembre 2007 la valeur de 213.030,137 Dinars contre 1.358.719,863 Dinars au 31 décembre 2006. La valeur des obligations comporte aussi bien le principal que les intérêts courus et non encore échus.

	31/12/2007	31/12/2006
Brut	200.000,000	1.300.000,000
Amen Lease		100.000,000
Etablissements Abdelmoula	200.000,000	200.000,000
El Imrane		1.000.000,000
Intérêts courus sur obligations	13.030,137	58.719,863
Amen Lease		13.270,548
El Imrane		25.904,110
Etablissements Abdelmoula	13.030,137	19.545,205
Total	213.030,137	1.358.719,863

En juin 2007, le capital restant dû de l'emprunt obligataire Amen Lease a été cédé.

L'emprunt El Imrane est arrivé à terme en août 2007 et tout le capital a été remboursé soit 1.000.000 de Dinars, majoré des intérêts.

4.5 Liquidités et Equivalents de liquidités

Cette rubrique représente le solde du compte bancaire de Amen Project et accuse au 31 décembre 2007 le montant de 177.193,783 Dinars contre 18.284,533 Dinars au 31 décembre 2006.

4.6 Les capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 décembre 2007 un solde égal à 8.768.091,847 Dinars contre un solde au 31 décembre 2006 de 14.558.438,410 Dinars.

		31/12/2006	Affectation de résultat 2006	31/12/2007
Capital social	(1)	15.000.000,000		9.000.000,000
Réserve légale		378.911,511		378.911,511
Réserve à régime fiscal particulier		258.207,002	-258.207,002	
Report à nouveau 2006		52.475,563	-52.475,563	
Report à nouveau 2007			-820.473,101	-820.473,101
Résultat net de l'exercice 2006		-1.131.155,666	1.131.155,666	
Résultat net de l'exercice 2007				209.653,437
Total		14.558.438,410		8.768.091,847

(1) L'assemblée générale extraordinaire de Amen Project réunie en date du 6 décembre 2007 a décidé la réduction du capital social de 6.000.000 Dinars et ce par remboursement d'apports en numéraires.

Ainsi le capital social est réduit de 6.000.000 de Dinars, par réduction de la valeur nominale de l'action de 30 Dinars.

Le capital social est porté à 9.000.000 Dinars, réparti en 200.000 actions de 45 Dinars chacune.

4.7 Passifs courants

Les passifs courants présentent au 31 décembre 2007 un solde égal à 6.071.898,221 Dinars contre un solde égal à 181.464,277 Dinars au 31 décembre 2006.

Le solde au 31 décembre 2006 était de 372.986,695 Dinars. Il a été diminué de

191.522,418 Dinars et ce pour tenir compte de la compensation entre les actifs et passifs d'impôt (voir note 4.3).

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2007	31/12/2006
Etat et collectivités publiques		8.317,673	64.945,219
Créditeurs divers		38.680,548	90.419,058
Comptes de régularisation passif	(1)	24.900,000	26.100,000
Réduction de capital	(2)	6.000.000,000	
Total		6.071.898,221	181.464,277

(1) Le solde de cette rubrique représente une valorisation des honoraires du commissaire aux comptes ainsi que des jetons de présence relatifs à 2007.

(2) Le solde de cette rubrique représente la réduction du capital social décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2007 et réalisée le 15 janvier 2008.

5. Notes sur l'état de résultat

5.1 Les dividendes

Les dividendes totalisent au 31 décembre 2007, la somme de 285.164,319 Dinars contre 177.765,300 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Participations	191.625,000	175.200,000
Tunisie Leasing	104.025,000	87.600,000
Clinique El Amen	15.600,000	15.600,000
Société Nouvelle des Boissons	72.000,000	72.000,000
SICAV	91.483,194	834,300
Placements	2.056,125	1.731,000
Tunisie Leasing	2.056,125	1.731,000
Total	285.164,319	177.765,300

5.2 Les intérêts

Les intérêts totalisent au 31 décembre 2007, la somme de 179.508,987 Dinars contre 250.939,573 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Obligations	101.400,274	172.830,821
El Imrane	51.595,890	77.500,000
Amen Lease	12.819,452	43.845,890
Etablissements Abdelmoula	36.984,932	51.484,931
BTA	41.249,973	41.250,013
Titres participatifs	36.858,740	36.858,739
Total	179.508,987	250.939,573

5.3 Les plus values sur cessions d'actions

Les plus values sur cessions d'actions totalisent au 31 décembre 2007, la somme de 481.037,194 Dinars contre 626.448,155 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Portages	444.673,790	495.695,636
Société d'investissements hôteliers 1		100.144,000
Société d'investissements hôteliers 2		88.670,176
Société d'investissements hôteliers 3	97.072,520	74.752,960
Molka	72.780,000	51.992,000
Molka 2	16.955,000	
STTK	13.560,000	8.694,000
STTK 2	8.477,500	
Mouradi Mahdia	9.049,600	5.796,000
Mixal 1	77.052,000	59.838,000
Mixal 2	38.378,000	29.729,000
Randa	77.200,500	59.699,500
Tunisie Tape	34.148,670	16.380,000
SICAV	36.363,404	130.752,519
Total	481.037,194	626.448,155

5.4 Les plus values latentes sur actions

Les plus values latentes sur actions totalisent au 31 décembre 2007, la somme de 50.103,229 Dinars contre un solde de 76.176,483 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
SICAV	46.310,447	62.104,448
Tunisie Leasing	3.792,782	10.645,650
Tunisie Leasing NS		3.426,385
Total	50.103,229	76.176,483

5.5 Les moins values sur cessions d'actions

Les moins values sur cessions d'actions accusent au 31 décembre 2007 un solde 86,945 Dinars contre un solde nul au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
SICAV	86,945	
Total	86,945	

5.6 La dotation aux provisions

La dotation aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2007 au montant de 495.308,672 Dinars contre 1.862.231,378 Dinars au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Amen Lease		1.407.206,358
El Khir		200.333,692
Participations		1.607.540,050
CDS	255.091,301	244.908,699
Flexoprint	240.217,371	9.782,629
Portages	495.308,672	254.691,328
Total	495.308,672	1.862.231,378

5.7 La commission de gestion

La commission de gestion totalise au 31 décembre 2007, la somme de 47.200,300 Dinars contre 49.560,300 Dinars au 31 décembre 2006. Cette commission représente la rémunération du gestionnaire pour les services fournis à Amen Project.

5.8 Les autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2007, la somme de 70.474,039 Dinars contre 62.697,210 Dinars au 31 décembre 2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Honoraires du commissaire aux comptes	8.923,640	9.605,800
Divers	9.696,354	3.137,109
Jetons de présence	17.400,000	18.600,000
Taxes	35.054,045	31.354,301
Total	71.074,039	62.697,210

5.9 L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2007 à 132.392,100 Dinars contre 247.883,304 Dinars en 2006.

Résultat avant impôt	2007	342.045,537
Déductions 2007		335.267,548
Réintégrations	2007	571.485,155

Résultat fiscal 2007	578.263,144
Dégrèvement fiscal 2007	200.000,000
Résultat imposable 2007	378.263,144
Impôt sur les sociétés 2007	132.392,100

6. Notes sur l'état de flux de trésorerie

6.1 Trésorerie à la clôture de l'exercice

	31/12/2007	31/12/2006
Banque	177.193,783	18.284,533
Amen Invest	11.355,129	-7.594
Total	188.548,912	18.276,939

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN PROJECT SICAF comprenant le bilan au 31 décembre 2007, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction Générale, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN PROJECT SICAF au 31 décembre 2007, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

Tunis, le 16 Mai 2008

Le commissaire aux comptes
Jelil BOURAOUI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 Décembre 2007

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis, d'aucune convention visée par les articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2008

Le commissaire aux comptes
Jelil BOURAOUI

2008 AS 542

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LE GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Le Groupe Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **06 juin 2008**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Chérif BEN ZINA (CMC) et Chiheb GHANMI (GAC)

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006 ^(*)
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		70 010	133 770
Créances sur les établissements bancaires	3	198 921	180 640
Créances sur la clientèle	4	3 815 340	3 274 345
Portefeuille commercial	5	617 285	538 960
Portefeuille d'investissement	6	278 208	292 926
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	16 943	18 997
Valeurs immobilisées		50 994	57 344
Ecart d'acquisition		68	81
Autres actifs	8	275 792	237 725
Total de l'actif		5 323 561	4 734 788
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale, CCP		5 293	3
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		234 775	34 679
Dépôts de la clientèle		3 569 281	3 256 026
Emprunts et ressources spéciales		613 889	632 138
Autres passifs	9	220 436	200 910
Total du passif		4 643 674	4 123 756
Intérêts minoritaires		290 604	240 237
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital émis (20 millions d'actions de VN = 5 DT)		100 000	100 000
Actions propres et d'auto-contrôle	10	(5 935)	(7 582)
Réserves consolidées	11	139 168	136 820
Autres capitaux propres consolidés	12	130 346	130 518
Résultat de l'exercice, part du groupe	13	25 704	11 039
Total des capitaux propres, part du groupe		389 283	370 795
Total passif et capitaux propres		5 323 561	4 734 788

(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : En Milliers de Dinars)

	31/12/2007	31/12/2006 (*)
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	660 603	752 784
a - En faveur d'établissements bancaires	67 972	147 339
b - En faveur de la clientèle	432 631	445 445
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000
Crédits documentaires	772 806	518 776
a - Débiteurs par accréditifs export devises	282 437	105 281
b - Débiteurs par accréditifs import devises	490 369	413 495
Actifs donnés en garantie	-	-
Total des passifs éventuels	1 433 409	1 271 560
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	163 256	218 602
a - Crédits notifiés et non utilisés	163 256	218 602
Engagements sur titres	2 537	4 071
a - Participations non libérées	388	531
b - Autres	2 149	3 540
Total des engagements donnés	165 793	222 673
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement reçus	27 514	69 114
Garanties reçues	484 134	427 520

(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2007
(Unité : En Milliers de Dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2007	31/12/2006 ^(*)
Intérêts et revenus assimilés		254 026	228 938
Commissions		43 937	42 216
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		41 331	33 795
Revenus du portefeuille investissement		6 195	6 145
Total des produits d'exploitation bancaire		345 489	311 094
Intérêts encourus et charges assimilées		(144 743)	(126 687)
Commissions encourues		(880)	(1 083)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		(224)	(166)
Total des charges d'exploitation bancaire		-145 847	-127 936
Produit net bancaire		199 642	183 158
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif		(75 387)	(59 625)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		20 997	1 242
Autres produits d'exploitation		44 183	48 155
Frais de personnel		(84 824)	(81 787)
Charges générales d'exploitation		(52 367)	(56 597)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		(5 102)	(5 045)
Résultat d'exploitation		47 142	29 501
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	7	(2 068)	(2 604)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 666	325
Résultat avant impôt		46 740	27 222
Impôt sur les bénéfices	14	(6 837)	(4 637)
Intérêts minoritaires		(14 199)	(11 546)
Résultat de l'exercice, part du groupe		25 704	11 039

(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2007

(Unité : en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006 (*)
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		312 239	277 749
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-151 406	-127 433
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		-21 978	-20 587
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à		-598 726	-275 862
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		315 669	217 368
6- Titres de placement		-36 014	-4 272
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-141 366	-116 063
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 465	62 358
9- Impôt sur les sociétés		-4 624	-2 108
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-301 741	11 151
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 330	6 135
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		2 205	18 120
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		1 424	-6 414
4- Plus-values sur titres de participations		28 221	5 675
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		37 179	23 515
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
1- Actions propres		-510	2 131
2- Emission d'actions par les filiales		45 627	37 046
3- Emission d'emprunts		-	-
4- Remboursement d'emprunts		-21 578	-21 578
5- Augmentation / diminution des ressources spéciales		5 520	62 223
6- Dividendes versés		-15 611	-14 553
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		13 447	65 268
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités			-1 761
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-251 115	98 173
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		609 431	511 258
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	16	358 316	609 431

(*) Données retraitées à des fins comparatives

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNA, présentés en milliers de Dinars, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

1- En raison de l'influence notable exercée par La Banque Nationale Agricole « BNA » sur la société « MAGASIN GENERAL », la participation de la Banque au capital de cette dernière a été traitée, en consolidation, par mise en équivalence.

La cession totale des 512.826 actions détenues par La Banque Nationale Agricole « BNA » au capital de son entreprise associée, telle qu'intervenue le 18 octobre 2007, a justifié, d'une part, la prise en compte parmi les résultats consolidés de la quote-part de la Banque dans les résultats accumulés par la société MAGASIN GENERAL du 1^{er} janvier jusqu'à la date de cession, soit 130.380 DT, et d'autre part l'ajustement, en consolidation, de la plus-value de cession constatée par La Banque Nationale Agricole « BNA » dans les comptes individuels pour 26.588.700 DT en vue de la ramener à 22.227.525 DT.

2- Certains postes des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006 ont été retraités pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2006
Compte BTS	PA3A	PA2	3 431
Participation avec engagement de rétrocession nette	AC3	AC5	3 185
Opérations de SWAP	AC2	AC7A	5 445
Opérations de SWAP	PA2	AC7A	(5 438)
Intérêts à servir sur dépôts à terme en devises	PA2	PA3B	380
Commissions sur lignes extérieures	CH2	CH1D	5 063
Frais de gestion des comptes des correspondants étrangers	CH1A	CH2	191
Commissions sur BBE, fonds gérés, opérations boursières, SWIFT et divers	CH1D	CH2	529
Frais de domiciliation et admission à la cote de la BVMT	CH1D	CH7	52
Commissions sur engagements	PR2	PR1C	6 688
Commissions sur cartes monétiques	PR7	PR2	951
Jetons de présence perçus	PR4	PR7	199
Déficits de caisse	CH1D	PR8 /CH9	(22)
Libellé (suite)	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2006
Billets de banques étrangers en cours d'affectation	AC7A	AC1	5 295
Chèques de voyages en cours d'affectation	AC7A	AC1	32
Compte inter contentieux	AC7A	AC3B	53
Commission à percevoir sur prêt FOPRODI & FONAPRA	AC3B	AC7A	117
Etat intérêt à percevoir sur dettes des entreprises publiques	AC3C	AC5	36
Avances au personnel d'exploitation	AC7A	AC7B	4
Revenus titres de placement	PR4	PR3	9
Intérêt à servir sur emprunt BNA	PA5B	PA4A	193
Compensation virements reçus	AC7A	PA5B	2 108
Prélèvements reçus à compenser	AC7A	PA5B	21 087

Effets de transactions escomptées à télé compenser à régulariser	AC3B	AC7A	4 162
Effets de transactions escomptées à télé compenser BNA/BNA à régulariser	AC3B	AC7A	3 689

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Pour expliquer l'importance des différentes activités au sein du groupe, une information sectorielle, préparée conformément à la norme internationale d'information financière (IAS 14), est fournie en note 15.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière (IAS 12).

Première application de l'intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le secteur financier

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par La Banque Nationale Agricole « BNA » est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BNA se conforme aux dispositions de la norme (NC 21) relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. A moins que cela ne soit impraticable, les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.

La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Les entreprises associées sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.

Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".

Éliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

La part du groupe dans une entreprise associée est l'agrégation des participations dans cette entreprise associée détenues par la BNA et ses filiales. Pour cet objectif les participations détenues par les autres entreprises associées du groupe sont ignorées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque consolidante dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Si l'entreprise mise en équivalence enregistre ultérieurement des bénéfices, la banque consolidante ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Actions émises par la BNA détenues par le groupe

Les actions émises par la BNA et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

Intégration globale des OPCVM

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres

Les plus (ou moins) valeurs sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

COMPTABILISATION DES PRÊTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont constatés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement.

Les intérêts échus et non encore encaissés sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3, B4 et B5 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille-titres consolidé est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe mais non détenus à des fins de contrôle (titres de participation non consolidés).

Les titres à revenu fixe acquis par le groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées ainsi qu'il suit :

Titres de participation à caractère durable (non consolidés) :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée par leur détention.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial consolidé se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis dans le cadre de l'activité d'intermédiation de la consolidante (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle (autres que les filiales intégrées globalement) est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Conséquemment, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentées d'une manière compensée.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé « Intérêts des minoritaires ».

PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRETS ET PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Provisions pour risques sur prêts

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

B5- Actifs en contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la Banque consolidante correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%
B5- Actifs en contentieux	100%

Provisions sur participations non consolidées :

A la date d'arrêté, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

La valeur boursière de l'action pour les titres cotés.

La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les autres titres.

COMPTABILISATION DES DEPOTS DE LA CLIENTELE ET DES CHARGES Y AFFERENTES

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

VALEURS IMMOBILISEES :

Les immobilisations sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes déductibles.

Les immobilisations sont amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les taux d'amortissement appliqués par le groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2-5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de Bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

Les circonstances spécifiques dans lesquelles le matériel informatique détenu par certaines filiales intégrées globalement est utilisé ont nécessité le recours au mode dégressif par l'application au taux linéaire d'un coefficient de dégressivité de 2,5.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Impôts courants

Les sociétés du groupe BNA sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour l'exercice 2007 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETES	30%	30%
Agriculture		
Société Agricole IFRIKIA	10%	10%
Services Informatiques		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
Autres activités		
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est géré essentiellement en quatre pôles d'activités :

Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)

La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'agriculture : Ce pôle regroupe les entités impliquées dans l'utilisation des ressources naturelles disponibles en vue d'augmenter la production agricole.

Les services informatiques : Ce pôle regroupe les entités spécialisées dans la maintenance et la commercialisation des équipements et des logiciels informatiques

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions interne au groupe.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 23 sociétés au 31 décembre 2007 :

19 sociétés intégrées globalement ;

4 sociétés mises en équivalence.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2007 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2006 sont les suivantes : (voir Note 1)

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
GENERALE DES VENTES	X	-	Entreprise associée	Structure destinée à accueillir certains actifs cédés par la société « STIA » dans le cadre de la privatisation de cette dernière.
MAGASIN GENERAL	-	X	Entreprise associée	Cession totale de la participation

Les états financiers consolidés du groupe BNA arrêtés au 31 décembre 2007, ont été préparés à partir d'états financiers individuels non audités de la société agricole IFRIKIA. Cette société a fourni le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 août 2007.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	97,97%
Services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	97,41%
SOFINREC	IG	100,00%	95,84%
SIACR INVEST	IG	49,13%	41,30%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,54%
SOIVM SICAF	IG	87,50%	64,69%
SICAF Participations	IG	100,00%	97,97%
SICAV BNA	IG	22,87%	20,19%
Placement Obligataire SICAV	IG	0,10%	0,07%
TUNIS-RE	ME	26,22%	22,18%
Promotion immobilière			
SIMPAR	IG	42,08%	33,47%
ESSOUKNA	IG	70,56%	23,72%
SIVIA	IG	99,99%	42,01%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,86%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,36%
Agriculture			
Société Agricole IFRIKIA	IG	100,00%	38,09%
Services Informatiques			
Tunisie Informatique Services	IG	68,00%	43,60%
Autres activités			
SOGEST	IG	94,74%	44,61%
AGROSERVICES	IG	29,90%	29,29%
ZIED SARL	IG	100,00%	32,10%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	48,98%
STIA	ME	49,99%	48,98%
SAHRA PALACE	ME	27,08%	26,53%

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
A-Créances sur les établissements bancaires	198 921	174 996
Comptes à vue	27 583	13 911
Prêts au jour le jour	169 970	159 181
Prêts à terme	-	1 031
Intérêts à recevoir	1 368	873
B-Créances sur les établissements financiers	-	5 644
Prêts à terme	-	5 644
Total	198 921	180 640

NOTE 4 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

La composition et l'évolution de l'encours net des Créances sur la clientèle au 31 décembre 2007 se détaillent comparativement comme suit :

En milliers de dinars	Encours brut	Créances rattachées	Produits perçus d'avance	Provisions	Agios réservés	Encours net
Engagements agricoles	<u>592 786</u>	<u>273 960</u>	<u>(1 314)</u>	-	<u>(269 592)</u>	<u>595 840</u>
Comptes débiteurs	15 210	-	-	-	-	15 210
Autres concours à la clientèle	276 979	42 933	(1 314)	-	(40 536)	278 062
Crédits sur ressources spéciales	300 597	231 027	-	-	(229 056)	302 568
Engagements commerciaux et industriels	<u>3 415 281</u>	<u>61 730</u>	<u>(18 619)</u>	-	<u>(78 683)</u>	<u>3 379 709</u>
Comptes débiteurs	550 689	17 376	-	-	(26 587)	541 478
Autres concours à la clientèle	2 625 137	33 045	(18 619)	-	(43 213)	2 596 350
Crédits sur ressources spéciales	239 455	11 309	-	-	(8 883)	241 881
Comptes courants associés	<u>426</u>	-	-	-	-	<u>426</u>
Créances / fonds propres prises en charge par l'état	<u>29 434</u>	-	-	-	-	<u>29 434</u>
Coût amorti des créances bancaires détenues par des SRC	-	-	-	-	-	<u>55 007</u>
Provisions	-	-	-	<u>(245 076)</u>	-	<u>(245 076)</u>
Total au 31 Décembre 2007	4 037 927	335 690	(19 933)	(245 076)	(348 275)	3 815 340
Total au 31 Décembre 2006						3 274 345

NOTE 5 – PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007			2 006	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable					
Actions cotées	6 033	-	(263)	5 771	4 349
Actions non cotés	5	-	-	5	-
Parts OPCVM	35 321	-	-	35 321	28 456
Total des titres à revenu variable	<u>41 360</u>	-	<u>(263)</u>	<u>41 097</u>	<u>32 805</u>
Titres à revenu fixe					
Effets publics & valeurs assimilées	481 663	(4 702)	-	476 961	412 968
Obligations	62 657	1 872	-	64 529	58 599
Billets de trésorerie	33 825	872	-	34 698	34 588
Total des titres à revenu fixe	<u>578 146</u>	<u>(1 958)</u>	-	<u>576 188</u>	<u>506 156</u>
Total	619 505	(1 958)	(263)	617 285	538 960

NOTE 6 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille-titres d'investissement est passée de 292.926 KDT au 31/12/2006 à 278.208 KDT au 31/12/2007. Cette évolution se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007				2 006	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	2 200	106	-	-	<u>2 306</u>	<u>6 349</u>
Participations-financement (Titres en rétrocession)	45 224	541	(10 418)	(517)	34 830	35 810
Parts dans les entreprises liées non consolidées	10 807	-	(8 114)	-	2 693	5 342
Titres de participation	56 066	-	(4 123)	-	51 943	47 760
Créances prises en charge par l'Etat	186 406	31	-	-	<u>186 437</u>	<u>197 664</u>
Total	300 703	678	(22 655)	(517)	278 208	292 926

NOTE 7 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

La valeur d'équivalence des titres émis par des entreprises associées, s'élève à 16.943 KDT au 31/12/2007 contre 18.997 KDT au 31/12/2006. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007						2 006	
	Quote-part dans les capitaux achetés	Goodwill net	Goodwill négatif net	Quote-part dans les réserves	Quote part dans les résultats	Valeur de consolidation des titres cédés	Valeur d'équivalence	Valeur d'équivalence
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)+(2)+(3) +(4)+(5)+(6)	
TUNIS-RE	10 302	-	(75)	1 070	1 652	-	12 948	11 916
SOCIETE MAGASIN GENERAL	1 710	-	-	4 727	(366)	(6 071)	-	6 731
GENERALE DES VENTES	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
STIA	5 004	1	-	344	(3 354)	-	1 994	350
SAHRA PALACE	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	19 015	1	(75)	6 141	(2 068)	(6 071)	16 943	18 997

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Comptes d'attente & de régularisation	126 635	116 467
Actifs d'impôts exigibles	2 579	2 282
Actifs d'impôts différés	15 950	8 817
Stocks des activités de transformation	86 468	75 175
Autres	44 160	34 984
Total	275 792	237 725

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Provisions pour passifs et charges	5 486	3 141
Comptes d'attente & de régularisation	153 632	153 130
Passifs d'impôts exigibles	1 711	1 066
Passifs d'impôts différés	9 838	1 812
Autres	49 769	41 761
Total	220 436	200 910

NOTE 10 – ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par La Banque Nationale Agricole « BNA ».

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé « Actions propres et d'autocontrôle ».

Cette rubrique totalisant au 31/12/2007 5.935 KDT contre 7.582 KDT au 31/12/2006 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Actions propres détenues par la BNA	3 446	3 596
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 444	6 532
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	114	1 471
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(357)	(363)
Part des minoritaires	(3 712)	(3 654)
Total	5 935	7 582

NOTE 11 – RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la Banque consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle ou de l'influence notable jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2007 à 139.168 KDT contre 136.820 KDT au 31/12/2006. Leur détail peut être présenté comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>120 334</u>	<u>121 080</u>
B- Contribution des filiales	<u>18 835</u>	<u>15 740</u>
Contribution positive	20 402	17 212
Contribution négative	(1 567)	(1 472)
Total	139 168	136 820

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2007 130.346 KDT contre 130.518 KDT au 31/12/2006, se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Dotation Etat BNA (133 mDT)	133 000	133 000
Subventions d'investissement	-	38
Plus ou moins valeurs potentielles sur titres détenus par des OPCVM	(285)	231
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres détenus par des OPCVM	289	200
Frais de négociation des OPCVM	(4)	(4)
Part des minoritaires	(2654)	(2946)
Total	130 346	130 518

NOTE 13 – RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE

L'exercice clos le 31/12/2007 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 25.704 KDT contre un résultat de même nature de 11.039 KDT au 31/12/2006. La contribution des entités retenues dans le périmètre au résultat consolidé peut être détaillée comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	21 114	7 146
B- Contribution des filiales	4 591	3 893
Contribution positive	4 704	4 382
Contribution négative	(113)	(489)
Total	25 704	11 039

NOTE 14 – IMPOT SUR LE RESULTAT

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Charge fiscale courante (impôts exigibles)	6 193	6 394
Charge fiscale différée	4 174	1 418
Produits d'impôts différés	(3 529)	(3 176)
Total de la charge d'impôt	6 837	4 637

NOTE 15 – INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2007 et le 31/12/2006

	Services financiers		Promotes immobilières		Agriculture		Services informatiques		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRAS														
Produits externes														
Produits concourant à la formation de PIG	340 084	310 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits ne concourant pas à la formation de PIG	-	-	48 455	38 548	46	42	1 103	915	2 110	1 484	-	-	-	-
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	5 554	3 213	- 37	383	-	-	1 408	1 719	838	932	(7 838)	(7 787)	-	-
Total	389 748	316 289	48 418	39 331	46	42	2 511	2 674	2 956	2 316	(7 838)	(7 787)	397 189	351 720
RESULTAT														
Résultat sectoriel	43 855	27 459	8 733	6 913	26	28	347	89	54	(41)	(5 673)	(5 888)	47 047	28 495
Charges non affectées													(218)	(71)
Résultat opérationnel													47 047	28 424
Charges financières des secteurs non financiers													(176)	(338)
Produits des placements des secteurs non financiers													284	1 230
Part du résultat net dans les entreprises associées	(1 155)	(2 757)	285	311	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 688)	(2 684)
Solde en gain - perte provenant des autres éléments entrants													1 623	505
Impôt sur le résultat													(6 837)	(4 637)
Résultat net de l'exercice													39 983	22 585
AUTRES INFORMATIONS														
Actifs sectoriels	5 102 903	4 597 784	89 448	78 988	-	1 071	1 284	395	1 988	1 423			8 274 859	4 679 517
Participations dans des entreprises associées mises en équivalence	14 982	38 010	1 351	2 178	-	-	-	-	-	-			16 943	38 997
Passifs sectoriels	4 607 590	4 090 393	11 167	8 822	86	38	1 547	607	889	575			4 623 444	4 180 279
Dettes des secteurs entrants	4 761	4 611	205	287	8	30	-	21	41	69			5 073	5 048

NOTE 16 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés s'élèvent au 31/12/2007 à 358.316 KDT contre 609.431 KDT au 31/12/2006 soit une variation nette négative de 251.115 KDT expliquée dans l'état des flux de trésorerie consolidé.

Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	64 718	133 767
Banques et organismes spécialisés	(2 734)	(9 120)
Placements / Emprunts sur Marché Monétaire	(97 234)	113 315
Bons de trésor	372 616	331 262
Billets de trésorerie	20 950	40 207
<i>Total</i>	358 316	609 431

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

En exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du Groupe «BANQUE NATIONALE AGRICOLE», nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la «BANQUE NATIONALE AGRICOLE» arrêtés au 31 Décembre 2007, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2007 au 31 Décembre 2007.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Sur la base des diligences accomplies et à notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE

NATIONALE AGRICOLE » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la Loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2007.

Dans le cadre de notre audit et en application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de la société mère. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler certaines insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la banque.

En outre, la banque a procédé, au cours des exercices antérieurs au rachat d'une partie de ses actions propres à travers les fonds donnés en gestion pour un montant net s'élevant, au 31 Décembre 2007, à 3 048 mDT. Cette situation est en cours de régularisation, conformément à l'article 19 de Loi n°99-92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier.

Tunis, le 15 Mai 2008

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

P/ GAC – CPA Associates International
Chiheb GHANMI

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société KARTHAGO AIRLINES

Par décision n° 9 du 4 juin 2008, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société KARTHAGO AIRLINES.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société KARTHAGO AIRLINES et des intermédiaires en bourse que Mr Belhassen Trabelsi agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 97,62% du capital de la société KARTHAGO AIRLINES, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société KARTHAGO AIRLINES et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Date de constitution** : 22 août 2001.

- **Objet social** :

- Le transport aérien ;

- La prise de participation ou d'intérêt dans toute société ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres ou de droits sociaux, constitution de nouvelles sociétés ou de toute autre manière ;

- La représentation des compagnies aériennes, le transport de frets, le courtage aérien, l'assistance aux aéroports et d'une manière générale, toutes autres opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 10 000 000 actions ordinaires de nominal 1 dinar chacune.

2. Structure du capital de la société KARTHAGO AIRLINES au 27 mai 2008 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Groupe Initiateur	9 761 963	97,62%	9 761 963	97,62%
Mr Belhassen Trabelsi	3 460 003	34,60%	3 460 003	34,60%
Mr Adel Boussarsar	400 000	4,00%	400 000	4,00%
Mr Mehdi Gharbi	232 526	2,33%	232 526	2,33%
Société de Développement Saharien	200 000	2,00%	200 000	2,00%
Société UPCAR	50 000	0,50%	50 000	0,50%
Société ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE	50 000	0,50%	50 000	0,50%
Société CORPORATION and INVESTMENT	1 533 699	15,34%	1 533 699	15,34%
DUBAI INVESTMENT GROUP	3 393 662	33,94%	3 393 662	33,94%
DIG CAPITA LLC	442 073	4,42%	442 073	4,42%
Autres actionnaires	238 037	2,38%	238 037	2,38%
TOTAL	10 000 000	100,00%	10 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration * :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Belhassen Trabelsi	Président	2007-2009	-
Société d'Etudes et de Réalisations Touristiques -SERT-	Administrateur	2007-2009	Belhassen Trabelsi
Adel Boussarsar	Administrateur	2007-2009	-
Mohamed Mehdi Gharbi	Administrateur	2007-2009	-
Mohamed Touil	Administrateur	2007-2009	-
Hefdhi Bouaziz	Administrateur	2007-2009	-

* Telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 14/06/2007.

4. Comportement boursier :

Le comportement boursier de l'action « KARTHAGO AIRLINES» depuis le 1er janvier 2008 s'établit comme suit :

Date	Volume traité	Cours Moyen Pondéré en dinars	Capitaux échangés en dinars
04/01/2008	100	8,690	869
07/01/2008	110	8,690	956
10/01/2008	50	8,680	434
14/01/2008	420	8,670	3 641
15/01/2008	2 470	8,427	20 814
16/01/2008	50	8,640	432
21/01/2008	4 200	8,361	35 116
30/01/2008	25	8,500	213
31/01/2008	1 510	8,252	12 460
01/02/2008	5	8,500	43
04/02/2008	105	8,357	877
11/02/2008	115	8,243	948
14/02/2008	3 116	8,214	25 596
15/02/2008	200	8,440	1 688
18/02/2008	25	8,420	211
19/02/2008	240	8,192	1 966
21/02/2008	895	8,240	7 375
22/02/2008	20	8,300	166
26/02/2008	25	8,300	208
28/02/2008	25	8,280	207
29/02/2008	463	8,183	3 789
03/03/2008	25	8,400	210
05/03/2008	100	8,250	825
06/03/2008	1 400	8,267	11 574
07/03/2008	30	8,290	249
11/03/2008	1 100	8,207	9 028
26/03/2008	25	8,200	205
27/03/2008	60	8,160	490
31/03/2008	440	7,880	3 467
01/04/2008	4 750	8,240	39 140
02/04/2008	30	8,150	245
03/04/2008	4 600	8,238	37 897
07/04/2008	60	8,170	490
08/04/2008	23 738	8,207	194 828
11/04/2008	40	8,200	328
14/04/2008	29 970	8,310	249 048
15/04/2008	35 995	8,226	296 099
16/04/2008	56 855	8,401	477 647
17/04/2008	700	8,607	6 025
18/04/2008	100	8,830	883
21/04/2008	6 100	8,626	52 616
22/04/2008	230	8,376	1 926

23/04/2008	25 100	8,500	213 350
24/04/2008	3 203	8,500	27 225
25/04/2008	60	8,700	522
28/04/2008	8 560	8,699	74 462
29/04/2008	37 672	8,700	327 746
30/04/2008	604	8,700	5 255
02/05/2008	9 223	8,700	80 239
05/05/2008	5 589	8,700	48 624
06/05/2008	4 204	8,700	36 575
07/05/2008	4 100	8,700	35 670
08/05/2008	2 692	8,700	23 420
09/05/2008	5 072	8,683	44 039
12/05/2008	422	8,700	3 671
13/05/2008	2 827	8,700	24 595
14/05/2008	34 022	9,189	312 626
15/05/2008	127 202	9,200	1 170 258
16/05/2008	40 598	9,200	373 506
19/05/2008	4 567	9,200	42 016
20/05/2008	11 613	9,200	106 840
21/05/2008	7 430	9,200	68 356
22/05/2008	13 133	9,200	120 824
23/05/2008	4 001	9,200	36 809
26/05/2008	7 102	9,200	65 338
27/05/2008	17 014	9,200	156 529

5. Renseignements financiers :

Indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2008 (tels que publiés au BO n°3090 du 05/05/08)

Désignation	U,O	1er Trimestre 2008	1er Trimestre 2007	Variation en %	Au 31/12/2007
Revenus activité Régulière	Dinar	63 829	91 653	-30,36%	461 332
Revenus activité Charter	Dinar	11 446 196	14 200 478	-19,40%	142 947 330
Revenus activité affrètement en ACMI	Dinar	2 528 240	143 404	1663,02%	4 964 645
1/Total Revenus du transport	Dinar	14 038 265	14 435 535	-2,75%	148 373 307
2/Revenus activité assistance	Dinar	412 767	334 023	23,57%	2 894 843
Revenu Total	Dinar	14 451 032	14 769 558	-2,16%	151 268 150
9/Part de marché en nombre de passagers Charter	Pourcentage	13,00%	12,00%	8,33%	13,00%
10/Utilisation Flotte	Heure Vol	4,20	3,29	27,53%	8,53
12/Recette moyenne / Heure de vol charter	Dinar	8 550	8 179	4,54%	8 044
13/Dépenses carburant	Dinar	3 776 711	3 700 687	2,05%	42 228 848
14/Charges du personnel	Dinar	2 442 845	1 976 892	23,57%	11 995 640
15/Charges d'entretien et de réparation avion	Dinar	2 193 927	1 697 345	29,26%	13 773 106
16/Amortissements	Dinar	739 708	907 553	-18,49%	3 944 094
17/Redevances Aeroportuaires	Dinar	4 327 718	4 952 590	-12,62%	50 252 509
18/Loyer Avions	Dinar	3 184 283	3 648 914	-12,73%	15 937 262
19/Assurances Avions	Dinar	286 744	429 979	-33,31%	1 689 800
21/Nombre d'avions par catégorie appartenant à la compagnie	Unité	0	0		0
21b/Nombre d'avions en location	Unité	6	6	0,00%	6
22/Nombre d'heures charter	Heure Vol	1 339	1 736	-22,89%	17 771
23/Nombre d'heures réalisées sous forme de placement en ACMI	Heure Vol	952	40	2260,06%	915

NB : Les indicateurs au 31/12/2007 ont été actualisés

Commentaires :

- Le nombre d'heures de vol charter a connu une diminution de 22,89% par rapport à la même période de l'année 2007.
- Le nombre d'heures de vol global a connu une évolution de 28,94 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est due au placement d'avions en ACMI au cours de l'année 2008.
- Le chiffre d'affaires a connu une baisse de 2,75%. Elle est moins importante que celle des heures de vol. Cette performance est enregistrée suite à l'amélioration de la recette moyenne. Cette dernière s'élève à 8.550DT en 2008 contre 8.179DT en 2007.
- Durant le premier trimestre de l'année 2008, les dépenses en carburant ont connu une augmentation de 2,05% par rapport à 2007.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation de l'initiateur :

Il s'agit de Mr Belhassen Trabelsi agissant de concert avec des personnes physiques et morales, et détenant ensemble 9 761 963 actions sur les 10 000 000 actions composant le capital social de la société KARTHAGO AIRLINES (soit 97,62% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions de l'initiateur :

L'initiateur se propose de retirer les titres de la société KARTHAGO AIRLINES de la cote de la bourse afin de préparer sa fusion avec la compagnie NOUVELAIR.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis au Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du lac Constance, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

238 037* actions représentant **2,38%%** des actions de la société KARTHAGO AIRLINES.

5. Prix de l'offre :

9,200 dinars l'action de nominal 1 dinar.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **lundi 9 juin 2008** au **vendredi 20 juin 2008** inclus.

7. Engagement de l'initiateur de l'offre :

Le Groupe initiateur s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société KARTHAGO AIRLINES qui seront offerts sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

MAC SA, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'OPR fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des titres de capital de la société KARTHAGO AIRLINES sera prononcée. Toutefois, si le nombre des actionnaires de ladite société demeure supérieur à 100, cette dernière ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

* Droits aux dividendes relatifs à l'exercice 2007 attachés.